

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-108

OBJET : LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT SELA - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA FUTURE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE (SCCV) AVEC L'OPÉRATEUR BORÉALE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - APPROBATION

DÉLIBÉRATION : 2023-108
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT SELA - PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA FUTURE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE (SCCV) AVEC L'OPÉRATEUR BORÉALE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - APPROBATION

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Lors de sa séance du 31 mai 2023, le Conseil d'Administration de Loire-Atlantique développement-SELA a autorisé, à l'unanimité de ses membres, la prise de participation à hauteur de 45 % du capital de 1 000 €, au sein d'une future Société Civile de Construction-Vente (SCCV), filiale de co-promotion avec l'opérateur BORÉALE Développement Immobilier.

Cette société a pour objet de réaliser un programme immobilier mixte d'une vingtaine de logements et de quatre commerces en rez-de-chaussée en cœur de bourg de Notre-Dame-Des-Landes. La livraison est programmée au cours de l'année 2025. L'assiette foncière du programme sera acquise auprès de l'Etablissement Public Local de Loire-Atlantique sollicité par la commune de Notre-Dame-Des-Landes.

En entrant au capital de la SCCV, LAD-SELA souhaite poursuivre la diversification de ses activités en répondant aux besoins de densification des centre-bourg et des centralités des communes du territoire.

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires* ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette prise de participation de la Société Anonyme d'économie mixte locale Loire Atlantique Développement – SELA au capital de la future SCCV ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jérôme SULIM ne prend pas part au débat ni au vote et est sorti de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

30 voix POUR

12 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023